

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 11 JUILLET 2022

18 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

- 1. Economie, numérique, agriculture, forêt, développement durable, énergies
 - A. Petites Villes de Demain : convention de groupement de commande avec les villes du Cheylard et de Saint-Agrève et convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires
 - B. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides

Date de la convocation : 5 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

<u>Étaient présents</u>: Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Absent excusé: M. Antoine CAVROY.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Roger PERRIN

Assistaient également à la séance :

- Jérôme REBOULET, Directeur du pôle Services techniques
- Jean-Michel LE CROLLER, Directeur du Pôle Ressources
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Développement économique et transition écologique
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Mathilde COGNET, Directrice du pôle Culture
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

1. <u>Economie, numérique, agriculture, forêt, développement durable, énergies</u>

A. Petites Villes de Demain : convention de groupement de commande avec les villes du Cheylard et de Saint-Agrève et convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires

Il est rappelé que la candidature conjointe des communes du Cheylard, de Saint-Agrève et de la Communauté de communes Val'Eyrieux au programme Petites Villes de Demain a été retenue en mai 2021 et que les deux communes travaillent à la formalisation de leurs projets avec l'appui de la Communauté de communes.

Pour les besoins des projets, il est nécessaire de mobiliser des études urbaines pour chacune des deux communes ainsi qu'une étude de pré-programmation plus spécifique à l'avenir de la friche Perrier au Cheylard. Par ailleurs, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », il est possible de solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires au titre du soutien à l'ingénierie de projet.

Il a donc été convenu de mettre en œuvre deux conventions :

- Une convention de groupement de commande entre Le Cheylard, Saint-Agrève et la Communauté de communes Val'Eyrieux, permettant la consultation et la conduite d'études urbaines ;
- Une convention entre les mêmes collectivités et la Banque des Territoires, afin que cette dernière puisse participer au financement des études urbaines précitées, ainsi qu'à une étude de pré-programmation de la friche Perrier.

Convention de groupement de commande :

Il est précisé que le suivi technique, mais aussi administratif et financier, sera effectué par la Communauté de communes Val'Eyrieux au titre de sa mission de pilotage du programme PVD pour les deux communes. La Communauté de communes est désignée coordonnateur du groupement et pouvoir adjudicateur.

La convention de groupement de commande détaille l'ensemble des conditions de mise en œuvre des études depuis la consultation jusqu'à la réception des études. Elle détaille les conditions de travail entre les collectivités ainsi que le financement des études.

Convention d'attribution du soutien à l'ingénierie :

Elle porte sur la subvention par la Banque des Territoires, à hauteur de 50%, des études suivantes :

- Les études urbaines, en deux lots géographiques, qui font par ailleurs l'objet de la convention de groupement de commande préalablement énoncée ;
- Une étude de pré-programmation relative à la friche Perrier.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention de groupement de commande avec les communes du Cheylard et de Saint-Agrève; autorise M. le Président à signer la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie avec la Banque des Territoires; autorise M. le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et des conventions; charge M. le Président d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet.

B. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides

Pour rappel, le Conseil communautaire a adopté, par délibération du 6 juillet 2021, un nouveau règlement pour l'attribution d'aides à destination des entreprises de l'économie de proximité, suite à la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place par Val'Eyrieux d'aides directes aux entreprises locales.

Il est proposé au Bureau d'approuver les dossiers joints en Annexe 1 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance à 18h15.

Dr Jacques CHABAL Président de la Communauté de communes Val'Evrieux

ANNEXE 1

Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité

Dénomination de l'entreprise	Chef d'entreprise	Adresse du siège	Adresse du projet	Projet	Montant € HT du projet	Dépense éligible € HT	Subvention proposée €	
MERCERIE ARDE'FILS		10 rue du Temple 07160 Le Cheylard	10 rue du Temple 07160 Le Cheylard	Réaménagement d'un local commercial	18 198,65 €	18 198,65 €	1 819,87 €	10%
ÉPICERIE JEAN- MARC CARTON	Jean-Marc CARTON	115 Route du Mézenc 07310 Lachapelle- sous-Chanéac	33 rue du Garail 07310 Saint- Martin	Ouverture d'une épicerie fine	22 695,50 €	22 695,50 €	2 269,55 €	10%